



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 18 juin 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Suzanne Ouellet, greffier, madame Lynda Gariépy et monsieur Alain d'Entremont

Est absent, monsieur le conseiller Maxime Tremblay.

CE-2014-774

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 7, 14 ET 21 MAI 2014 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 13 ET 27 MAI 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 7, 14 et 21 mai 2014 ainsi que des séances spéciales tenues les 13 et 27 mai 2014 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2014-775

AUTORISER UN AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UN MONTANT DE 108 912,47 \$ - DESSAU - AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DE LA RUE JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, en vertu de la résolution numéro CE-2010-1444 du 29 septembre 2010, adjugeait un contrat à la firme Dessau pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les études, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx pour un montant de 299 118,75 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, en vertu de la résolution numéro CE-2013-469 du 3 avril 2013, autorisait un ajustement de coût d'honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils pour un montant de 134 057,19 \$ incluant les taxes à la firme Dessau pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx portant le coût ajusté de ce contrat à un montant de 433 175,94 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par la délégation de pouvoir numéro 116462, approuvait un supplément au contrat à la firme Dessau pour un montant de 16 671,38 \$ incluant les taxes pour des modifications aux plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE les conditions du contrat de la firme Dessau prévoient un ajustement des honoraires professionnels pour le volet de surveillance basé sur le coût des soumissions retenues par la Ville pour la réalisation des travaux de l'aménagement du carrefour giratoire pour un montant de 18 323,66 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de discussions et négociations entre les parties, une entente a été conclue pour un ajustement d'honoraires professionnels pour l'augmentation du délai de surveillance pour un montant de 73 917,43 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant des avenants présentés dépasse la limite autorisée par la politique de délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère ces excédents au contrat comme étant justifiés et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 116462 pour un montant de 16 671,38 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût des honoraires professionnels pour un montant de 92 241,09 \$ incluant les taxes à la firme Dessau dans le cadre du projet d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30699-003-29553	83 205,52 \$	Réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx - Honoraires professionnels
04-13493	4 011,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 025,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30699-001	83 205,52 \$		Réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx - Réaménagement d'intersections
06-30699-003		83 205,52 \$	Réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-776

MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE D'ANTAN - 6 ET 7 SEPTEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront sur le site de l'auberge Symmes dans le cadre des festivités de la Fête d'antan;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture des rues à la circulation automobile est nécessaire afin d'installer des kiosques et ainsi limiter le croisement de la rue Principale par de nombreux piétons;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation au stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation adéquate sera mise en place :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation du stationnement dans le cadre de la Fête d'antan les 6 et 7 septembre 2014, à savoir :

Interdiction de la circulation automobile entre 8 h et 19 h sur les rues suivantes :

- La rue Front, entre les rues Principale et Symmes
- La rue Principale, entre la rue Tibérius et le carrefour giratoire de la marina

Stationnement interdit entre 8 h et 19 h sur les deux côtés des rues suivantes :

- La rue Prince-de-Galles
- La rue Tibérius, entre les rues Principale et du Couvent
- La rue Dalhousie, entre les rues Principale et Symmes
- La rue Symmes, entre les rues Front et Dalhousie
- La rue du Couvent, entre les rues Front et Tibérius
- La rue Cathcart, entre les rues John et Front

Stationnement interdit entre 8 h et 19 h sur le côté pair de la rue suivante :

- La rue Front, entre les rues Principale et Symmes

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G09-118-02 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2014-777

SOUSSION 2014 SI 110 - SERVICE D'ENTRETIEN ET FOURNITURE DE RUBANS POUR IMPRIMANTES À CARTES ACCÈS GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DKC Associates, 1206, chemin Perry, Gatineau, Québec, J9J 3B2, pour le service d'entretien et la fourniture de rubans pour imprimantes à cartes Accès Gatineau, au montant total approximatif de 32 902,40 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 mai 2014, cette dernière ayant déposée la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'un an débutant à la date d'adjudication avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une année.

Après la première année du contrat, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles

POSTE	DESCRIPTION
02-70030-671	Gestion des inscriptions et cartes d'accès - Fourniture de bureau
02-70030-551	Gestion des inscriptions et cartes d'accès - Contrat d'entretien - Photocopieurs, télécopieurs et imprimantes

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-778

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE L'AUTO-SHOW DE GATINEAU - 9 ET 10 AOÛT 2014

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le parc des Cèdres dans le cadre des festivités de l'Auto-Show de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et des citoyens du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'Auto-Show de Gatineau pour la période du 9 et 10 août 2014, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- La rue Raoul-Roy, entre son extrémité sud et la rue Arthur-Croteau
- Les rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy
- La rue Xavier, entre les rues McDougall et Arthur-Croteau
- La rue Xavier, entre son extrémité nord et la rue Arthur-Croteau
- La rue McDougall (sauf les stationnements en perpendiculaire côté sud)
- La rue Metcalfe, entre les rues Harvey et Derwin
- La rue Harvey, entre les rues Metclafe et John
- La rue John, entre les rues Cathcart et Harvey

Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :

- La rue Metcalfe, entre la rue Derwin et son extrémité nord, côté pair
- La rue John, entre la rue Harvey et son extrémité nord, côté pair
- La rue Harvey, entre les rues Front et John, côté impair
- La rue Cathcart, entre les rues Front et John, côté impair
- La rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection ouest), côté impair
- La rue Oscar-Guertin, côté pair
- La rue du Prince-de-Galles, côté impair
- La rue Xavier, entre la rue Arthur-Croteau et son extrémité nord, côté impair
- La rue Roméo-Gendron, entre le chemin Eardley et la rue Front, côté impair
- La rue du Couvent, entre les rues Dalhousie et Front, côté impair
- La rue Front, entre la rue Principale et l'entrée du 2, rue Front
- La rue Arthur-Croteau, entre les rues Raoul-Roy et Xavier, côté impair
- La rue Beaulac, entre la rue Xavier et le chemin Lattion, côté impair

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G05-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2014-779

ABONNEMENT D'UNE DURÉE DE TROIS ANS AUX BASES DE DONNÉES LE PETIT ROBERT EN LIGNE, LE DICTIONNAIRE VISUEL SCOLAIRE, LE GRAND ROBERT & COLLINS EN LIGNE, ÉDUMÉDIA ET POLYGONE DU 1^{ER} MAI 2014 AU 30 AVRIL 2017 - MONTANT TOTAL DE 96 734,70 \$

CONSIDÉRANT QUE la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres doit procéder à l'abonnement des bases de données (ressources en ligne) de connaissances linguistiques et encyclopédiques Le Petit Robert en ligne, le Dictionnaire visuel scolaire, Le Grand Robert & Collins en ligne, Édumédia et Polygone, pour un montant annuel respectif de 0,03675 \$, de 0,0250 \$, de 0,03680 \$, de 0,0095 \$ et de 0,0170 \$ par habitant, selon la population officielle desservie, soit de 279 254 citoyens (dernière Gazette officielle du Québec, 3 janvier 2014);

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une entente entre le fournisseur De Marque et BIBLIOPRESTO qui reprend les activités du Consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec, dont faisait partie la bibliothèque municipale de Gatineau. Les contrats d'acquisition sont négociés pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'abonnements destinés à des fins éducatives de même qu'à un contrat qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir le service, et ce, en vertu de l'article 573.3 (4⁰) de la Loi sur les cités et villes;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres à procéder à l'abonnement des ressources en ligne, Le Petit Robert en ligne, Le Dictionnaire visuel scolaire, Le Grand Robert & Collins en ligne, Édumédia et Polygone, auprès du fournisseur De Marque pour un montant de 96 734,70 \$ incluant les taxes pour trois ans, soit du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2017.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2015 à 2017, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72220-674-29554	19 390,54 \$	Gestion des collections - Livres étrangers
04-13493	934,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 171,22 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-780 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-21 D'UN MONTANT DE 386 576,57 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 MAI 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-21 d'un montant de 386 576,57 \$ pour la période du 22 au 28 mai 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-781 **SUBVENTION DE 250 \$ - CLUB RICHELIEU BUCKINGHAM - CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Club Richelieu Buckingham, à l'attention de monsieur Jean Théorêt, vice-président, C. P. 2812, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention pour la campagne de financement pour les activités de 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	250 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-782 **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES 5 QUILLES DU QUÉBEC - CHAMPIONNAT CANADIEN DES MAÎTRES QUILLEURS - 28 JUIN AU 3 JUILLET 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'Association des 5 quilles du Québec, 1066, rue Bel-Air, Gatineau, Québec, J8P 1B4, à titre de subvention pour la participation d'un contingent au Championnat Canadien des Maîtres Quilleurs à Winnipeg du 28 juin au 3 juillet 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-783

**OCTROI D'UN CONTRAT - FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES DE SAUVETAGES -
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE
JACQUES-CARTIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT
ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Archéotec inc., 8548, rue Saint-Denis, Montréal, Québec, H2P 2H2, pour des fouilles archéologiques de sauvetages sur le site BiFw-172, sur la base de son offre de service du 29 mai 2014 pour un montant de 168 752,60 \$ incluant les taxes, et ce, dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, en vertu de l'article 573.3 (4) de la Loi sur les cités et villes qui stipule que les règles concernant l'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel ou la fourniture d'abonnements ou de logiciels destinés à des fins éducatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-022-29555	152 219,62 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Honoraires - Archéologie
04-13493	7 338,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 194,32 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-784

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN
MONTANT DE 364 027,69 \$ - ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. -
TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU
POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-597 du 17 avril 2013, a octroyé un contrat à la firme Allen Entrepreneur Général inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham pour un montant total de 27 786 783,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-367 du 2 avril 2014, a entériné un premier ajustement de coûts pour un montant total de 108 358,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-558 du 7 mai 2014, a entériné un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 151 345,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant AECOM pour un montant de 99 636,93 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par les deux délégations de pouvoir numéros 123135 et 123550;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant AECOM recommande un montant supplémentaire de 264 390,76 \$ incluant les taxes, concernant les travaux correctifs des murs de bloc creux de maçonnerie de béton existants et conservés dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les deux délégations de pouvoir numéros 123135 et 123550 pour un montant de 99 636,93 \$ incluant les taxes;

- autorise un montant supplémentaire de 264 390,76 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 364 027,69 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 28 410 514,96 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30707-017-29556	238 487,94 \$	Travaux de modernisation de l'usine d'eau potable de Buckingham - Ajustements de contrats
04-13493	11 497,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 405,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-785

SOUSSION 2013 SP 222 - CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BOULEVARD GRÉBER, ENTRE LES ADRESSES CIVIQUES 964 ET 1175

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équinoxe JMP / 6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de construction des services municipaux sur le boulevard Gréber, entre les numéros civiques 964 et 1175, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 683 070,74 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 juillet 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30730-022-29557	813 205,98 \$	Divers travaux de réfection - Aménagement du réseau routier à Gatineau - Boulevard Gréber (ancien chemin Scullion)
06-30721-001-29558	196 327,47 \$	Services municipaux - Boulevard Gréber - Conduites d'aqueduc - Bassin 1
06-30721-002-29559	250 207,25 \$	Services municipaux - Boulevard Gréber - Conduites d'égouts - Bassin 1
06-30721-006-29560	8 296,85 \$	Services municipaux - Boulevard Gréber - Étude géotechnique - Bassin 1
06-30721-007-29561	75 418,42 \$	Services municipaux - Boulevard Gréber - Services actuels - Aqueduc - Bassin 2
06-30721-008-29562	75 418,42 \$	Services municipaux - Boulevard Gréber - Services actuels - Égouts - Bassin 2
06-30721-009-29563	32 798,51 \$	Services municipaux - Boulevard Gréber - Services additionnels - Aqueduc - Bassin 3
06-30721-010-29564	32 798,51 \$	Services municipaux - Boulevard Gréber - Services additionnels - Égouts - Bassin 3
06-30721-011-29565	16 852,99 \$	Services municipaux - Boulevard Gréber - Services additionnels - Aqueduc - Bassin 4

06-30721-012-29566	16 852,99 \$	Services municipaux - Boulevard Gréber - Services additionnels - Égouts - Bassin 4
04-13493	73 192,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	91 700,45 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-786

SOUSSION 2013 SP 322 - AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DES HAUTES-PLAINES - PROJET 13-017 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Défi Construction et fils inc. - 7256655 Canada inc., 64, chemin Industriel, L'Ange-Gardien, Québec, J8L 0A9, pour les travaux d'agrandissement du centre communautaire des Hautes-Plaines, sur la base du prix forfaitaire inscrit à la formule de soumission pour un montant total de 523 862 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 mai 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12035-006-29567	387 719,14 \$	Fonds de développement des communautés du secteur de Hull - Centre communautaire des Hautes-Plaines
18-11019-005-29568	34 819,19 \$	District électoral de l'Orée-du-Parc - CM-2008-580 - Agrandissement du centre communautaire des Hautes-Plaines
18-14020-002-29569	50 000,00 \$	Travaux en accessibilité universelle - Centre communautaire des Hautes-Plaines
04-13493	22 781,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	28 542,11 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-787

SOUSSION 2014 SI 074 - RÉPARATION ET OPTIMISATION DU SYSTÈME INTÉGRÉ DE SÉCURITÉ DANS DIVERS BÂTIMENTS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Reliance Protectron inc., 170, rue d'Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6, pour les services de réparation et d'optimisation du système intégré de sécurité dans divers bâtiments, pour un montant approximatif total de 53 060,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 mars 2014, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30910-534	4 560,83 \$	Édifice Eardley - Ateliers municipaux - Entretien de systèmes d'alarme

02-59100-692	6 295,55 \$	Ville en santé - Équipements non capitalisables
02-21920-534	9 711,62 \$	Sécurité publique - Édifices - Entretien de systèmes d'alarme
02-71261-534	655,36 \$	Arénas Frank-Robinson et Paul-et-Isabelle-Duchesnay - Entretien de systèmes d'alarme
18-12008-001-29247	2 867,50 \$	Réaménagement de la salle d'audience et de la cour - 6 ^e et réaménagement des locaux
02-29300-534	27 974,41 \$	Sécurité organisationnelle - Entretien de systèmes d'alarme
04-13493	441,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	553,46 \$	TVQ à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-788

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - VISION MULTISPORT OUTAOUAIS - 499, BOULEVARD LABROSSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vision Multisport Outaouais a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 499, boulevard Labrosse, à l'exception des parties à vocation commerciale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Vision Multisport Outaouais pour l'immeuble situé au 499, boulevard Labrosse, à l'exception des parties à vocation commerciale.

Adoptée

CE-2014-789

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT LA TABLÉE DE L'ÎLE - 24 JUIN 2014 - PARC FONTAINE ET RUE LAVAL (SECTION PIÉTONNIÈRE)

CONDIDÉRANT QUE l'Association des résidants de l'Île de Hull est un partenaire de la Ville de Gatineau et qu'elle organise l'activité La tablée de l'Île dans le parc Fontaine et sur la rue Laval (section piétonnière) dans le cadre des festivités de la Fête nationale le 24 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau (regroupement estimé de 200 à 600 personnes, spectacles jusqu'à 23 h et démantèlement);

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cet événement sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau au niveau financier et matériel;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police, de sécurité incendie et de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Gatineau sont en accord avec la tenue de l'événement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement La tablée de l'Île qui se déroulera le 24 juin 2014 dans le parc Fontaine de 12 h à 16 h et sur la rue Laval (section piétonnière) de 16 h 30 à 23 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003, et ce, selon les conditions suivantes :

- Ramasser les ordures engendrées et nettoyer les lieux suite à l'événement, avant midi le mercredi 25 juin 2014;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- L'Association des résidants de l'Île de Hull doit dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement;
- L'Association des résidants de l'Île de Hull détient un certificat d'assurance responsabilité civile et indemnisation de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle;
- L'Association des résidants de l'Île de Hull doit fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, une copie du permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux avant la tenue de l'événement;
- L'Association des résidants de l'Île de Hull doit fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, un plan d'urgence et premiers soins sur le site ainsi que les mesures de contrôle afin d'assurer la sécurité des citoyens;
- L'Association des résidants de l'Île de Hull devra assumer les frais relatifs à la présence d'effectifs policiers.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture d'équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement, selon les disponibilités.

Adoptée

CE-2014-790

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DU TRIATHLON ÉDITION 2014 - 5 JUILLET 2014

CONSIDÉRANT QUE le Club de triathlon Espoir de Gatineau est un partenaire de la Ville de Gatineau et est mandaté pour offrir des activités de triathlon à la population de l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du boulevard Fournier à la circulation automobile est nécessaire afin d'organiser l'activité en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile, la réorientation temporaire de la circulation automobile et les modifications aux feux de circulation sur le boulevard Fournier dans le cadre de l'événement sportif Triathlon 2014 qui se tiendra le samedi 5 juillet 2014 :

Interdiction de la circulation automobile entre 6 h 30 et 14 h 30 :

- Fermeture complète des trois voies direction sud sur le boulevard Fournier;

- Mise en place de voies à double sens sur les voies direction nord sur le boulevard Fournier;
- Fermeture complète des feux de circulation à l'entrée du Lac Leamy sur le boulevard Fournier;
- Mise aux feux rouges intermittents des feux de circulation à l'intersection Fournier et Bériault.

La Division de la voirie du Service des travaux publics, est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures - Division - Planification et services techniques (Circulation et sécurité routière).

Le tout selon le plan de signalisation numéro G07-124-02 et aux conditions suivantes :

- Le club s'engage à respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Le club doit s'assurer qu'une voie d'urgence soit en place en tout temps durant l'événement;
- Le club s'assure d'une entente avec le Service de police afin d'assurer la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Le club fournisse au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une preuve d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ en faveur de la Ville de Gatineau afin de couvrir toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71161-121	1 480 \$	Activités sportives - Temps supplémentaire - Réguliers - Policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-791

SUBVENTION DE 350 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - LA GRANDE TABLÉE - 24 JUIN 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de l'Île de Hull, 43, rue Jolicoeur, Gatineau, Québec, J8Y 1A3, à titre de subvention pour la Grande tablée 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-792

NOUVEAU BAIL - L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS ET COMMERCANTS D'AYLMER INC. - LOCAL COMMERCIAL SITUÉ AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'IMMEUBLE DU 115, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire de l'immeuble situé au 115, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un besoin de relocalisation urgent de l'Association des professionnels industriels et commerçants d'Aylmer inc., la Ville de Gatineau a permis à cette dernière d'occuper un local au rez-de-chaussée de l'immeuble, d'une superficie locative de 42,53 m² (457,79 pi²), par une entente de pré-occupation signée le 18 décembre 2013, et ce, dans l'attente de la signature d'un bail officiel;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau bail commercial sera d'une durée de cinq ans, sans possibilité de renouvellement, à compter du 1^{er} juin 2014, au coût net annuel de 8 011,32 \$ plus les taxes applicables, lequel sera majoré à compter du 1^{er} juin 2015 et à chacune des années subséquentes du bail, en fonction du pourcentage de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région d'Ottawa/Gatineau publié par Statistique Canada pour les douze derniers mois précédant le 28 février 2015;

CONSIDÉRANT QU'en plus du loyer net annuel, le locataire remboursera au locateur sa part proportionnelle des frais d'exploitation annuels de l'immeuble, c'est-à-dire 0,55 % des frais d'exploitation totaux de l'immeuble (électricité, entretien, déneigement, etc.);

CONSIDÉRANT QU'à ce montant s'ajouteront les taxes municipales annuelles (applicables si la valeur du local loué, selon le rôle d'évaluation, est égale ou supérieure à 50 000 \$, comme prévu par la Loi sur la fiscalité municipale);

CONSIDÉRANT QUE le loyer net annuel de 8 011,32 \$ respecte la valeur marchande locative établie par monsieur Stéphane Dompierre, évaluateur agréé, dans un rapport d'évaluation du 10 mars 2010, laquelle a été majorée selon l'indice des prix à la consommation de 2010 à 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la location d'un local commercial, d'une superficie locative de 42,53 m² (457,79 pi²) et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 115, rue Principale, à l'Association des professionnels industriels et commerçants d'Aylmer inc., et ce, aux termes et conditions habituelles prévus au contrat type de la Ville de Gatineau, incluant les principales conditions mentionnées aux présentes;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau bail remplacera toutes conventions antérieures signées entre les parties et en particulier l'entente de pré-occupation signée le 18 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- annule l'entente de pré-occupation intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association des professionnels industriels et commerçants d'Aylmer inc. dûment signée par les parties le 18 décembre 2013;

- autorise la location d'un local commercial d'une superficie locative de 42,53 m² (457,79 pi²) et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 115, rue Principale à l'Association des professionnels industriels et commerçants d'Aylmer inc., et ce, aux termes et conditions habituelles prévus au contrat type de la Ville de Gatineau incluant les principales conditions suivantes :
 - Une durée de cinq ans, sans possibilité de renouvellement, à compter du 1^{er} juin 2014, au coût net annuel de 8 011,32 \$ plus les taxes applicables, lequel sera majoré, à compter du 1^{er} juin 2015 et à chacune des années subséquentes du bail, en fonction du pourcentage de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation l'indice des prix à la consommation pour la région d'Ottawa/Gatineau publié par Statistique Canada pour les douze derniers mois précédant le 28 février 2015;
 - En plus du loyer net annuel, le locataire remboursera au locateur sa part proportionnelle des frais d'exploitation annuels de l'immeuble, c'est-à-dire 0,55 % des frais d'exploitation totaux de l'immeuble (électricité, entretien, déneigement, etc.);
 - À ce montant s'ajouteront les taxes municipales annuelles (applicables si la valeur du local loué, selon le rôle d'évaluation, est égale ou supérieure à 50 000 \$, comme prévu par la loi sur la fiscalité municipale).
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- autorise les Services juridiques et ses procureurs à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du présent bail, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal et l'expulsion du locataire des lieux ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2014-793

SUBVENTION DE 1 000 \$ - CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS INC. - ACTIVITÉS ESTIVALES EN SOIRÉE POUR JEUNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Donald Pharand, président, C. P. 2404, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour offrir des activités estivales en soirée au jeunes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	1 000 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-794

SUBVENTION DE 3 000 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION POUR 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de l'Association régionale de soccer de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Richard Gravel, 98, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3W5, à titre de subvention pour la tenue de leurs activités pour l'année 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	3 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-795

SOUSSION 2014 SP 140 - SERVICE DE TRANSPORT POUR LES CAMPS DE JOUR DE L'ÉTÉ 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour le service de transport pour les camps de jour de l'été 2014, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 15 mai 2014, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes selon les secteurs, à savoir :

Secteur d'Aylmer :

À la firme Baie Transport inc., 1141, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3W9, au montant total approximatif de 25 880,87 \$ incluant les taxes;

Secteurs de Masson-Angers et de Hull :

À la firme Autobus Jean Jacques Campeau inc., 556, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A9, au montant total approximatif de 43 985,98 \$ incluant les taxes;

Secteur de Gatineau :

À la firme Autobus Outaouais inc., 545, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, au montant total approximatif de 49 289,78 \$ incluant les taxes.;

Secteur de Buckingham :

À la firme Les Autobus du Village inc., 65, rue Thibault, Gatineau, Québec, J8L 3Z1, au montant total approximatif de 12 865,70 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71141-515-29570	119 087,87 \$	Camps de jour - Location - Machinerie et véhicules
04-13493	5 741,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 193,11 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-796 **SUBVENTION DE 50 \$ - CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE - ACTIVITÉ DU 21 JUIN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du Centre d'animation familiale, 1312, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2M7, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 21 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-797 **SUBVENTION DE 3 000 \$ - CENTRE ALIMENTAIRE D'AYLMER - ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS POUR 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre du Centre alimentaire d'Aylmer, 70, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9H 4K2, à titre de subvention pour leur activité de levée de fonds 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	1 000 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79933-972	1 000 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	1 000 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-798 **AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MATHIEU BOISSINOT À TITRE DE COORDONNATEUR, PROJETS ET DESIGN URBAIN - SECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DESIGN URBAIN - DIVISION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA REVITALISATION - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de coordonnateur, Projets et design urbain à la Section de l'aménagement et du design urbain de la Division de l'aménagement et de la revitalisation du Service de l'urbanisme et du développement durable pour une période prévue du 4 août 2014 au 30 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense en salaire accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Mathieu Boissinot à titre de coordonnateur, Projets et design urbain à la Section de l'aménagement et de la revitalisation du Service de l'urbanisme et du développement durable pour la période prévue du 4 août 2014 au 30 janvier 2015.

Le salaire de monsieur Mathieu Boissinot sera celui de la classe 3, échelon 1 de l'échelle salariale du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-135 – Division de l'aménagement et de la revitalisation – Temporaires – Professionnels.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-799

RÈGLEMENT HORS COUR - CONTRAT 2010 SP 128 - LOCATION D'UN CONCASSEUR AVEC OPÉRATEUR (550-22-014886-137)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a attribué, suite à l'appel d'offres 2010 SP 128 à l'entreprise Démolition et Excavation L. Piché & Fils inc., un contrat pour la location d'un concasseur avec opérateur, et ce, dans le cadre de ses opérations de concassage d'asphalte et de béton au 476, boulevard Saint-René Est;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres prévoyait une quantité annuelle de concassage d'environ 10 000 tonnes de béton et d'asphalte;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution du 13 avril 2011, ce comité autorisait le Service des travaux publics à concasser une quantité supplémentaire de 20 000 tonnes de matières;

CONSIDÉRANT QUE Démolition et Excavation L. Piché & Fils inc. a complété son mandat et a effectué au mois de septembre 2011, au 476, boulevard Saint-René Est, du concassage de matériaux supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE Démolition et Excavation L. Piché & Fils inc. a fait parvenir à la Ville une facture finale au montant de 91 185,57 \$ dont une partie fut acquittée volontairement par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en date du 26 novembre 2013, Démolition et Excavation L. Piché & Fils inc. a institué un recours devant la Cour du Québec afin de réclamer un montant de 67 854,30 \$ pour des services rendus non payés;

CONSIDÉRANT QUE les parties et les procureurs ont convenu de soumettre le dossier de cour à une conférence de règlement à l'amiable;

CONSIDÉRANT QUE la conférence de règlement à l'amiable a eu lieu le 9 mai 2014 devant l'Honorable Juge Serge Laurin, juge de la Cour du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue lors de la conférence de règlement à l'amiable;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'entériner le règlement intervenu;

CONSIDÉRANT QUE Démolition et Excavation L. Piché & Fils inc. se désistara de sa Requête introductive d'instance devant la Cour du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement hors cour intervenu entre les parties.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 05-13110, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2014.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif